Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212201396-20260603-0111052026-DE

COMMUNE DE MAGOAR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MAI 2026

Délibération n°01-11-05-2026

Date de convocation : 29 Avril 2026
Date d'affichage : 29 Avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 07
Présents : 06
Votants : 07
Absents : 01
Procuration : 01

Présents : Messieurs Mesdames GOURIOU Arnaud, BOUILLENNEC Rachel, DESCHAMP Dominique, DOLO Katell, PARENT Fanny, RAOULT Jérôme.

Secrétaire de séance : BOUILLENNEC Rachel

Absent : THOMAS Mathieu

Procuration : de THOMAS Mathieu donnée GOURIOU Arnaud

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Magoar, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOURIOU Arnaud, Maire

ATTIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Monsieur le Maire présente la liste des subventions aux associations pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de fixer les subventions aux associations pour 2026 comme suit :

ANTLA	30, 00 €
ASKM	500, 00 €
LEUCEMIE ESPOIR	50, 00 €
RESTAU DU CŒUR	50, 00 €
RKB	45, 00 €
SOLIDARITE PAYSANNE DES COTES D'ARMOR	30, 00 €
Soit un total de	705, 00 €

Fait et délibéré à Magoar, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 20 Mai 2026

BOUILLENNEC Rachel, Première Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MAGOAR (CÔTES D'ARMOR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GOURIOU Arnaud,
Maire

MAIRIE DE MAGOAR (CÔTES D'ARMOR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE